

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Gilles TOULZA

N°26190

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2, L322-3, L322-4 et L322-5 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires.

Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais qui résultent de l'exécution des mandats spéciaux.

CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Gilles TOULZA à PARIS (75) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la délibération susvisée.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Gilles TOULZA au Palais de l'Assemblée à Paris la semaine d'après le 04 et 05 février 2025.

Article 2 : D'autoriser, à titre exceptionnel, le remboursement des frais relatifs au déplacement pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses admissibles.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Rémunérer le directeur général des services et Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amonts pour charges liées en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,


Signé électoralement le 16/01/2025
Monsieur Gilles TOULZA
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 16 janvier 2025
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles TOULZA

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025

 **26190.pdf**
(.pdf, 298,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**